MARIE DUCLOS (1823-1893)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Lorsque la mairie nous a demandé de trouver un nom pour cette école maternelle, nous avons pensé à une institutrice du XIXe siècle car c’est au cours de ce siècle que l’enseignement est devenu obligatoire et gratuit pour tous.

La 1ère république de 1792 en avait lancé l’idée mais il faut attendre les lois Jules Ferry de 1882 pour en voir l’application sur tout le territoire.

Notre choix s’est porté sur Marie Duclos qui a traversé toute cette période.

Marie voit le jour en mars 1823, son père, Claude Duclos, a 36 ans et il exerce le métier de maçon/charpentier, sa mère Jeanne Matheron. Deux autres filles vont arriver dans ce foyer : Martine d’abord, puis en 1831, Marguerite. Cette naissance va être fatale à la maman qui décède 1 mois plus tard. Marie a 8 ans !

C’est vraisemblablement la sœur de Claude Duclos, Antoinette, qui a des enfants du même âge, qui prend soin des filles de son frère.

Quand Marie commence-t-elle à aller à l’école ? En 1833, avec ses cousins, lorsque la loi Guizot impose une école pour les garçons dans les communes de plus de 500 habitants ou plus tôt ? car il y a des instituteurs dans le village depuis 1792 ; mal payés certes ! Ce qui explique que de nombreuses femmes vont se lancer dans cette belle aventure à partir de 1834, date à partir de laquelle on les autorise à exercer ce métier.

Ce sera le choix de Marie Duclos ! Après une formation débutée dès 1841, on la retrouve comme institutrice sur le recensement de 1846 (elle a 23 ans).

A l’époque pour devenir institutrice, il fallait être de bonnes mœurs, avoir une instruction morale et religieuse, savoir lire et écrire, connaitre des éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures.

En 1850, la loi Falloux fait obligation aux villages de plus de 800 habitants d’avoir une école de filles.

Prenant alors conscience de la précarité de la commune en matière de logement décent pour les enfants, le conseil municipal réfléchit à la construction d’un bâtiment dédié à l’enseignement et c’est ainsi que le petit clocher voit le jour et devient l’école du village en 1860 ! Mais, en 1867, une loi demande de séparer les filles des garçons.

Marie Duclos devient l’institutrice des filles. Elle est toujours célibataire, elle habite rue de la fontaine avec sa sœur Martine, célibataire également. Leur père vient de décéder.

Elle propose alors au conseil municipal de transformer son habitation en salle de classe pour les filles : « une salle de classe de 9 m x 4.5 m, dans la cour, il y a un abri qui peut servir de préau et des cabinets. A l’étage, elle fait aménager 3 chambres pour y recevoir des pensionnaires » certainement pour faire concurrence aux religieuses qui viennent de s’installer dans le village.

Enfin en 1882, les lois Jules Ferry rendent l’école obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 6 à 13 ans, mais c’est aussi l’heure de la retraite pour Marie. Son logement reste à la disposition du conseil municipal.

En 1893, à l’âge de 70 ans, elle décède. Elle n’aura pas vécu assez longtemps pour voir la nouvelle « école-mairie-justice de paix » mise en service en 1899 ; école qui devient… l’école de garçons, et les filles prennent possession du petit clocher qui devient l’école des filles … jusqu’en 1960 !

Marie Duclos a consacré sa vie à l’enseignement, son altruisme a permis à plusieurs générations de filles d’aller à l’école dans de bonnes conditions. L’hommage qui lui est rendu aujourd’hui est largement mérité.